

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 22 avril 2010, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Talika Gerber, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Talika Gerber, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté les absences excusées de MM. Michel Jeanneret, et Raymond Glück, conseillers municipaux. Des salutations sont adressées aux représentants de la presse.

Mme Talika Gerber, présidente, mentionne l'absence d'un scrutateur à savoir, M. Clément Strahm, SOC. M. Patrick Linder, SOC, propose M. Vincent Scheidegger, SOC, comme scrutateur pour la séance de ce soir.

Mme Talika Gerber, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Il est indiqué que le procès-verbal à approuver est celui du 4 mars 2010 et non pas celui du 12 mars 2009 comme indiqué dans l'ordre du jour reçu.

Les conseillers de ville n'ont pas de modification à apporter à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2010
3. Communications de la présidente et du maire
4. Convention de coopération intercommunale "La Charte" dans le domaine de la distribution et la fourniture d'électricité : adoption
5. Ouverture d'une classe de 7^{ème} année pour 2010-2011 : décision
6. Maintien de 4 classes de 8^{ème} année pour 2010-2011 : décision
7. Maintien de 2 classes de soutien pour 2010-2011 : décision
8. Fermeture de la classe 2C au 1^{er} août 2010 : décision
9. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. John Buchs, démissionnaire
10. Motions et interpellations
11. Réponses aux motions et interpellations
12. Petites questions
13. Réponses aux petites questions
14. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. John Buchs (PLR), M. Christian Schluemp (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Eric Schweingruber (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), Mme Danièle Kiener (SOC), M. Patrick Linder (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), M. Vital Carnal (SOC),

M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Michael Oppliger (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Cornelio Fontana (PLR), M. François Nyfeler (SOC), M. Clément Strahm (SOC), M. Jean-Pascal Lüthi (SOC) et Mme Henriette Zihlmann (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2010

M. John Buchs, PLR : "Avant l'adoption du procès-verbal de notre séance du 4 mars 2010, le parti libéral radical, unanime, tient à faire la déclaration suivante : sous la rubrique "petites questions" M. Roland Amstutz, PLR, revient sur la demande d'étude d'ouverture des WC de la Gare. Dans sa réponse le conseiller municipal M. Michel Bastardoz déclare à la fin de sa réponse ce qui suit, nous citons : "Je me suis toujours demandé pourquoi les initiales de petites questions c'était "PQ" et bien maintenant je le sais." Fin de citation. Le procès-verbal de notre conseil étant distribué dans tous les ménages de Saint-Imier, plusieurs lecteurs ont été indignés par cette déclaration. Le parti libéral radical constate que la déclaration est irrévérencieuse et insolente à l'égard de tous les élus de ce conseil qui déposent une petite question.

Nous acceptons naturellement le procès-verbal et profitons de cette occasion pour remercier M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour la parfaite tenue et rédaction des procès-verbaux de notre conseil."

Au vote, le procès-verbal du 4 mars 2010 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Talika Gerber, présidente : "Permettez-moi de vous communiquer quelques événements auxquels j'ai pu assister depuis notre dernier conseil de ville. Le mercredi 17 mars 2010, je me suis rendue à l'assemblée générale de la Fanfare des Cadets. Il faut souligner le travail remarquable que fait le comité pour offrir aux jeunes la possibilité d'exercer la musique. Ensuite, le 30 mars 2010, comme une grande partie de vous, j'ai assisté à la finale de promotion de hockey sur glace à Saint-Imier. Quelle ambiance dans cette patinoire avec ses 1'200 spectateurs ! Mais surtout, j'aimerais féliciter l'équipe du HC Saint-Imier qui évoluera l'année prochaine en 1^{er} ligue. Quel exemple que tous ces joueurs ont offert à notre région. Ils ont su appliquer avec brio notre slogan : "Saint-Imier, Terre d'énergies". Le 1^{er} avril 2010, j'ai été invitée à la conférence que donnait la Chambre économique publique du Jura bernois à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire. Le thème qui y était abordé concernait le sport et l'industrie et quelles sont les attentes des uns et des autres. Des invités de prestiges comme le charismatique M. Christian Constantin, président du FC Sion, ont su parler de l'implication qu'ils devaient fournir pour obtenir des sponsors pour pouvoir pratiquer leur sport respectif."

M. Stéphane Boillat, maire, n'a pas de communication à apporter.

4. Convention de coopération intercommunale "La Charte" dans le domaine de la distribution et la fourniture d'électricité : adoption

Rapport du Conseil municipal :

Les défis posés par la libéralisation du marché de l'électricité ainsi que la complexification des règles applicables en la matière ont déjà été évoqués à plusieurs reprises devant le Conseil de ville. La démarche suivie avait été présentée lors de la séance du 22 octobre 2009.

La coopération nouée entre les communes francophones distributrices des FMB ou de La Goule avait été présentée. A cette occasion, le Conseil de ville avait approuvé la mise en place d'une plate-forme commerciale commune et il avait été informé du fait que le contrat réglant la coopération générale entre les communes concernées était en cours d'élaboration, avant d'être soumis au Conseil de ville.

Le document soumis à votre approbation intitulé "Convention de coopération intercommunale - La Charte -" est le résultat de ces discussions.

Ce document fixe un cadre à la coopération intercommunale qui a débuté en 2000, et qui a déjà permis une grande concertation. De manière générale, la coopération prévue intervient sur un mode souple, puisque les partenaires peuvent dénoncer la convention dans des délais relativement courts. De surcroît, aucune structure juridique indépendante - Société anonyme, Syndicat - n'est créée. En fait, seule la volonté de collaborer sera le moteur de la Charte.

Deux organes mettront en œuvre la collaboration : les comités opérationnels chargés d'élaborer et de proposer le contenu des collaborations et le comité stratégique qui pourra les décider, sous réserve des compétences de chaque membre de la charte. Les chefs de service ou les chefs opérationnels selon le domaine concernés, siègeront dans le comité opérationnel. Le comité stratégique comprend au maximum deux représentants par commune, mais chaque commune ne dispose que d'une voix. Le Conseil municipal sera représenté au sein du comité stratégique par le conseiller municipal en charge de l'équipement, ou son suppléant. Le chef de service pourra accompagner le conseiller municipal si celui-ci le juge utile.

Le nouveau marché de l'électricité, avec ses enjeux en constante évolution, sa réglementation très contraignante également en mutation, et ses impératifs techniques et informatiques qui ne sont eux-mêmes pas figés, ne peut être appréhendé en solitaire par une commune de la taille de la nôtre qui souhaite conserver son réseau électrique et son rôle de distributeur, ainsi que le Conseil de ville l'a approuvé le 16 mars 2000 en donnant son aval au rapport soumis par le Conseil municipal. Seule la collaboration permet de rechercher la meilleure voie pour atteindre l'objectif poursuivi, et surtout de partager et répartir les coûts imposés aux distributeurs. C'est dans cet esprit que Saint-Imier a été à l'origine de la création de la Charte, il y a presque 10 ans. A ce jour, les communes de Delémont, Develier, La Neuveville, Lamboing, Moutier et Tramelan ont approuvé la Convention de coopération intercommunale "La Charte" soumise, qui formalise la coopération existante et lui donne une assise plus claire et plus forte, même si elle demeure très souple.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'approuver la Convention de coopération intercommunale "La Charte".

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, présidente, propose de passer en revue la convention article par article.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je souhaite juste indiquer que si M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, est absent ce soir, c'est justement qu'il participe, en tant que

représentant du Conseil municipal, à une séance des communes de "La Charte" qui vont mettre en œuvre, si votre conseil l'accepte, ce document."

La convention est donc passée en revue article par article.

M. John Buchs, PLR : "Convention de coopération intercommunale " La Charte". C'est avec un vif intérêt que le parti libéral radical a étudié le projet de Convention de coopération intercommunale "La Charte" dans le domaine de la distribution et la fourniture d'électricité. Confronté aux défis posés par la libéralisation du marché de l'électricité, il est indispensable de se fédérer avec d'autres acteurs de la même branche. Ainsi, unis avec d'autres partenaires, nous serons plus forts, car c'est la pérennité de notre service d'électricité qui en est l'enjeu. Le parti libéral radical a toujours été et sera toujours un défenseur de notre service de l'électricité. Posséder son propre réseau d'électricité est un atout et un privilège. Les avantages de la gestion de celui-ci par notre commune sont nombreux :

- il génère un bénéfice appréciable;
- il offre des emplois et en crée;
- il procure des recettes fiscales;
- il assure la sécurité de la distribution aux différents types d'abonnés;
- il est un service de proximité proche des consommateurs;
- il est le garant d'une offre de qualité;
- il permet dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration du réseau l'attribution de travaux à des entreprises locales qui occupent aussi des salariés et font vivre des familles.

Pour toutes les raisons précitées, le parti libéral radical approuve la Convention de coopération intercommunale. Il relève également avec un plaisir non dissimulé que le chef du département, M. Michel Jeanneret, conseiller municipal, déclare dans un quotidien régional le 21 avril 2010, nous citons : "Le conseiller municipal assure que cette collaboration intercommunale et intercantonale ne va pas gonfler les factures des citoyens, au contraire : "Nous aimerions réussir à stabiliser le coût de l'électricité, ce qui est très difficile depuis la libéralisation, début 2009". Fin de citation. Nous soutenons et saluons naturellement cette volonté politique et espérons que nos ménages et nos entreprises n'aient pas une nouvelle augmentation des tarifs d'électricité en 2010 ou 2011. Nous souhaitons d'ores et déjà plein succès aux deux comités, soit le comité stratégique et le comité opérationnel pour la mise en œuvre de la convention."

M. Thierry Egli, AJU : "Cerner toutes les tâches d'un service de l'électricité reste un exercice bien périlleux. Or la charte, réunissant des communes du Jura historique, permet de réunir nos forces en vue de garder notre indépendance, et de rester un acteur dans le marché de l'électricité. Cette démarche est en soi un beau projet interjurassien qui nous permet de nous classer parmi les 50 distributeurs les plus importants. Son principe de fonctionnement inclut la séparation des pouvoirs. Deux organes sont prévus, un comité stratégique, composé de conseillers communaux des localités partenaires, et des comités opérationnels œuvrant pour chaque pôle de prestations. Les nouveaux règlements et tarifs ont été établis en collaboration avec la Charte, et chaque commune-membre dispose des mêmes outils, ce qui génère une économie des ressources. Une étape supplémentaire est franchie avec la création d'un poste de chef du Service clientèle, dont les activités sont réparties entre les communes. Cependant, le pôle commercial n'est qu'une des facettes des collaborations envisagées dans le cadre de la Charte. Nous sommes toujours libres de quitter cette dernière mais alors nous devrions faire appel à des consultants. Or, si l'on veut être maître de son destin électrique dans le contexte législatif actuel, la Charte est la solution adéquate. Notre fraction recommande l'adoption de la Charte, évolution nécessaire dans la perspective de la libéralisation totale du marché en 2014."

M. Patrick Linder, SOC : "Cette coopération entre les communes francophones distributrices de l'électricité des Forces motrices bernoises ou de La Goule vise à générer des synergies.

Pour faire face aux défis, on pourrait également substituer le mot "problème" que promet la libéralisation forcée du marché de l'électricité. Alors, évidemment, la fraction socialiste est favorable à cette mise en commun des ressources dans la mesure où elle devrait permettre de défendre notre service de l'électricité. Aussi, le parti socialiste adopte sans réserve cette convention de coopération intercommunale."

Au vote, la Convention de coopération intercommunale "La Charte" dans le domaine de la distribution et la fourniture d'électricité est acceptée à l'unanimité.

5. Ouverture d'une classe de 7^{ème} année pour 2010-2011 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les demandes liées à l'ouverture d'une classe en 7^{ème}, au maintien de 4 classes en 8^{ème}, au maintien de 2 classes de soutien, pour 2010-2011, et à la fermeture de la classe 2C au 1^{er} août 2010, ont été remises aux conseillers de ville.

La commission de l'école primaire, la commission de l'école secondaire, unanimes, et le Conseil municipal, unanime, préavisent favorablement l'ouverture d'une classe en 7^{ème}, le maintien de 4 classes en 8^{ème}, le maintien de 2 classes de soutien, pour 2010-2011, et la fermeture de la classe 2C au 1^{er} août 2010.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, présidente, propose de traiter les points 5 à 7 dans son ensemble.

Aucun membre ne semble s'opposer à cette manière de faire.

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical approuve cette ouverture de classe et les maintiens, et vote donc favorablement pour les points 5, 6 et 7."

Mme Katia Ermel, AJU : "En consultant le tableau présenté concernant les effectifs de la prochaine rentrée scolaire on pourrait à première vue se dire qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire de 7^{ème} année. Par contre, en lisant les explications justifiant cette demande et en y réfléchissant un peu plus, on se dit que si l'on veut que la jeunesse de notre cité puisse accéder à un avenir professionnel digne de ce nom et ceci dans les meilleures conditions pour y parvenir, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour que le corps enseignant et les élèves aient les outils nécessaires pour atteindre leur objectif. Pour toutes ces raisons, la fraction alliance jurassienne approuve l'ouverture d'une classe de 7^{ème} année, le maintien de 4 classes de 8^{ème} année ainsi que le maintien de 2 classes de soutien, sous réserve de l'approbation de l'autorité cantonale."

M. Johan Wermeille, SOC : "Tout d'abord, la fraction socialiste aurait une petite question car en lisant le tableau de la commission de l'école secondaire, nous pouvons lire qu'au niveau de la 7^{ème} année, le nombre de classes, effectif 2009-2010, est au nombre de 4. L'effectif 2010-2011 est aussi au nombre de 4. Notre question, concerne donc le point 5 de l'ordre du jour. Il est noté : "Ouverture d'une classe de 7^{ème} année pour 2010-2011". Est-ce une inversion dans le tableau ou alors, avons-nous mal compris ? Nous remarquons aussi qu'en 8^{ème} année le nombre de classes est de 3. L'effectif 2010-2011 sera de 4 ?"

Mme Nicole Lebois, cheffe du département des écoles : "C'est possible qu'il y ait une inversion, attendez,..."

Mme Talika Gerber, présidente, intervient : "Il s'agit des 7^{ème} année qui deviennent des 8^{ème} année, et les 6^{ème} année seront des 7^{ème} année."

M. Johan Wermeille, SOC : "Très bien merci. Donc, suite à ces petites informations, la fraction socialiste accepte donc directement les points 5 à 8."

Au vote, l'ouverture d'une classe de 7^{ème} année pour 2010-2011, le maintien de 4 classes de 8^{ème} année pour 2010-2011, et le maintien de 2 classes de soutien pour 2010-2011 sont acceptés à l'unanimité.

6. Maintien de 4 classes de 8^{ème} année pour 2010-2011 : décision

Cet objet est traité sous point 5.

7. Maintien de 2 classes de soutien pour 2010-2011 : décision

Cet objet est traité sous point 5.

8. Fermeture de la classe 2C au 1^{er} août 2010 : décision

M. Frédéric Bürki, PLR : "Le parti libéral radical prend acte de la fermeture de la classe 2C en raison du manque d'effectif."

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne approuve la fermeture de la classe 2C pour la raison évidente de chute d'effectifs."

Au vote, la fermeture de la classe 2C au 1^{er} août 2010 est acceptée à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. John Buchs, démissionnaire

M. Eric Schweingruber, PLR : "le parti libéral radical propose M. Christian Schluép, PLR."

Au vote, M. Christian Schluép, PLR, est nommé, en remplacement de M. John Buchs, PLR, membre de la commission de gestion, à l'unanimité moins l'intéressé.

10. Motions et interpellations

Mme Talika Gerber, présidente, indique avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville, 2 motions et 4 interpellations.

M. Patrick Tanner, AJU : "Motion contraignante : "Rester chez soi, le vœu de tout un chacun ?" La décision d'entrer dans un home constitue souvent une décision difficile à prendre, que ce soit pour la personne concernée ou son entourage. Elle implique un changement de vie important et des répercussions aussi bien psychologiques que financières. Le fait de quitter son appartement représente un déchirement important : on se

sépare d'une partie de ses souvenirs, de son quartier et de ses habitudes mais c'est aussi un soulagement de se débarrasser de ses soucis quotidiens qui pèsent de plus en plus (se faire à manger, faire les courses, les paiements, etc...), de se sentir en sécurité, entouré par du personnel compétent qui peut offrir l'aide et les soins nécessaires chaque jour. C'est aussi peut-être l'occasion de rompre sa solitude, de créer de nouveaux liens et de partager quelques activités de loisirs (jeux, promenades, musique, etc...). L'entrée dans un home n'est toutefois pas la seule finalité possible. En effet, de plus en plus de communes développent des résidences protégées, aussi appelé "logements sécuritaires" ou "appartements de proximité". Cette structure constitue une solution intermédiaire entre le domicile et l'EMS, en offrant tous les avantages énumérés plus haut. Les appartements protégés sont des structures autonomes. Très faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite, ces logements disposent de toutes les facilités qu'offre un appartement normal. Le locataire garde toute son indépendance et fait appel à des services particuliers selon ses besoins. Il peut par exemple prendre ses repas à domicile ou au restaurant de la résidence, avoir des heures de ménage, donner sa lessive ou participer aux activités et aux animations de la résidence. Le locataire n'a nulle obligation d'avoir recours à ces services s'il n'en éprouve pas la nécessité. Le concept de l'appartement protégé est particulièrement bien adapté pour les personnes qui doivent pouvoir compter sur une assistance légère, dans un cadre social sécurisant, mais qui n'ont pas besoin du suivi quotidien qu'offre un EMS. En résumé, l'offre d'appartements protégés contribue au maintien des personnes à domicile en leur permettant de rester autonomes le plus longtemps possible, tout en contribuant également à réduire les coûts de la santé qui ne cessent de croître année après année. La fraction alliance jurassienne demande donc que soit étudiée la possibilité de développer une offre de logements sécuritaires à Saint-Imier et propose d'en confier l'étude à la commission sociale."

M. Patrick Linder, SOC : "Nous proposons de remettre cette motion contraignante à la commission de l'économie et tourisme. Motion intitulée : "Saint-Imier et le réseau urbain neuchâtelois". Le Haut-Vallon de Saint-Imier partage une longue histoire industrielle et culturelle avec les Montagnes neuchâteloises. Il fait aujourd'hui encore partie du bassin d'emplois de La Chaux-de-Fonds. Ces relations étroites se manifestent par des accomplissements communs, telles que le traitement des déchets ou encore l'approvisionnement en gaz naturel. La nouvelle politique régionale de la Confédération voue une importance toute particulière aux relations entre les villes et les régions qui les entourent mais en laisse la mise en œuvre aux cantons. Dans ce but, le canton de Neuchâtel a par exemple mis en place le RUN, le réseau urbain neuchâtelois. Pour sa part, le canton de Berne est, lui, en train de mettre en place des conférences régionales. La participation à celles-ci sera obligatoire, mais la loi cantonale bernoise laisse la possibilité aux communes situées dans l'aire d'influence d'un centre situé dans un autre canton d'appartenir à d'autres ensembles. Le Haut-Vallon de Saint-Imier se trouve dans ce cas de figure. Dès lors, il apparaît que le maintien et le développement des relations avec le RUN et Centre-Jura représentent un enjeu fondamental pour notre cité. Le parti socialiste demande au Conseil Municipal d'étudier toutes les pistes possibles afin que Saint-Imier puisse continuer à être membre de plein droit de Centre-Jura et, par là, du RUN."

M. Yves Houriet, PLR : "Interpellation : "Vignette pour parcage limité dans la zone bleue pour les riverains". Lors de la séance du 6 septembre 2007 de notre conseil, M. Patrick Tanner, AJU, dans une interpellation intitulée "Bilan sur les mesures de circulation", posait quelques questions relatives à la mise en œuvre du nouveau plan de circulation. Il demandait également qu'un compromis acceptable soit offert aux habitants limitrophes des nouvelles zones bleues, en leur proposant, par exemple, un système de vignette pour parcage illimité dans ces zones. A ma connaissance, il n'y a pas eu jusqu'à ce jour de réponse à cette proposition. La proposition de notre collègue M. Patrick Tanner, AJU, ne peut être que soutenue, tout en précisant que de nombreuses localités offrent cette possibilité pour une durée limitée, ceci la plupart du temps contre paiement pour l'obtention de cette autorisation dans des zones clairement définies. L'ensemble du plan de circulation devant être revu très

prochainement, nous demandons que l'on intègre dans la réflexion la question de la vignette."

M. Stéphane Boillat, maire : "En l'absence de M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, nous prenons note des désirs émis, et une réponse pourra vous être donnée lors de la prochaine séance."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation : "Enquête pour deux parcs souterrains : questions ?" Nous tenons à préciser que le parti libéral radical a déposé cette interpellation mardi dernier, soit avant la publication du communiqué de ce jour par le Conseil municipal.

Encartée dans l'édition du 16 avril 2010 de la Feuille d'avis du district de Courtelary, les habitants de Saint-Imier ont découvert avec les armoiries de notre commune une enquête dont le contenu n'a pas fait sourire toute la population car sa rédaction n'est pas très limpide. Nous prions le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Les questions de l'enquête en parfaite inadéquation avec le sujet ont-elles été validées par la commission de l'aménagement du territoire et/ou la commission des bâtiments et/ou le Conseil municipal ? Quel est le coût de cette démarche inutile pour le contribuable ?
2. Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas fait une enquête des besoins avant la votation populaire du 27 septembre 2009, pour connaître l'intérêt de la population pour les 31 places de parc du projet rue du Temple 19 ?
3. En ce qui concerne le prix d'une place de stationnement construite en sous-sol à la rue du Temple 19, dont le coût moyen est de CHF 50'000.- selon le questionnaire, nous constatons que le montant indiqué est supérieur à celui accepté par le corps électoral le 27 septembre 2009. Pourquoi ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "En l'absence de M. Raymond Glück, conseiller municipal en charge de l'organisation du territoire et de la sécurité, je vais répondre ce soir partiellement aux questions posées, étant précisé qu'une réponse plus complète vous sera donnée lors de la prochaine séance. Pour ma part, je peux répondre comme suit à la question deux. Lors de l'élaboration du projet de la rue du Temple, les commissions concernées et le Conseil municipal, puis enfin le Conseil de ville ont souhaité proposer au Corps électoral un choix en matière d'aménagement avec la proposition de construire un parc souterrain en lieu et place du stationnement des véhicules sur la place des services techniques. Ce choix d'aménagement a été proposé et détaillé très clairement au Corps électoral; il était encore mentionné que les places souterraines pourraient être vendues ou mises en location, mais que cela devrait encore faire l'objet de décisions ultérieures. Le Corps électoral a approuvé le choix d'aménagement proposé. Le sondage intervient dans le cadre de la réflexion faite pour définir les modalités de l'exploitation des places souterraines; ce n'est pas le seul élément, ni le dernier. Je précise enfin qu'en cas de vente des places, c'est à mon avis le Conseil de ville qui sera compétent pour en décider, dès que le coût ou le prix de vente excède un total de CHF 100'000.-. Le sondage n'est qu'un élément qui permettra de proposer un mode d'exploitation adapté au mieux aux besoins et aux objectifs d'aménagement et des riverains."

M. Eric Achermann, PLR : "Interpellation : "Manège". Lors du Conseil de ville du 4 mars 2010, le parti libéral radical a validé la proposition du Conseil municipal de renoncer, pour l'instant du moins, à la démolition du manège. L'étude pour la réalisation de nouvelles halles avec salle de sociétés au Nord du bâtiment est en cours. Une étude pour des dortoirs, cuisines, et WC/douches dans les anciens cantonnements militaires existe. Afin de tirer le meilleur parti de l'ensemble du secteur "halles de gymnastique", et d'avoir une vision

d'ensemble, le parti libéral radical demande que le manège soit inclus dans l'étude en cours, ceci de manière simplifiée à ce stade de l'étude afin de connaître :

- les surfaces disponibles,
- l'état des structures des bâtiments,
- les liens en complément ou en remplacement de locaux dans les nouvelles halles ou les anciennes.

Ceci pourrait permettre de mieux distribuer certaines fonctions et d'amener une meilleure utilisation du complexe des halles de gymnastique et des ressources financières à disposition."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je prends note de cette interpellation, et nous la traiterons en commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, afin de voir ce que nous pourrions réaliser avec ce manège."

M. Michael Oppliger, AJU : "Interpellation : "Plus de sport et de collaboration intercommunale : pour une extension du Pass-Sport au vallon de Saint-Imier". Le Pass-sport est assurément un grand succès. Il permet l'accès gratuit à la piscine en plein air, au bassin de natation et à la patinoire couverte. Il est désormais remis gratuitement à tous les jeunes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Villeret, Cormoret et Courtelary, soit plus de 1700 bénéficiaires. Il permet en outre d'acquiescer un abonnement de saison aux Bugnenets-Savagnières pour CHF 100.-, soit un prix défiant toute concurrence, propre à encourager la pratique du ski. En ces temps où l'on se plaint que l'on ne bouge pas assez, notre commune fait un effort remarquable pour la promotion du sport et la qualité de vie. Le Pass-Sport est aussi un moyen de collaboration intercommunale, puisque les autres communes versent chaque année CHF 10.- par habitant à la Coopérative de la patinoire d'Erguël, installation d'importance régionale par excellence. La fraction alliance jurassienne demande d'étudier l'élargissement du Pass-Sport, et de le proposer aux autres communes du Vallon. C'est une offre intéressante pour leurs jeunes, et aussi une occasion de participer à cette structure régionale qu'est la patinoire, d'autant que plusieurs clubs du Bas-Vallon bénéficient largement de ces installations."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Nous prenons note de l'interpellation et nous la traiterons lors de nos prochaines séances de commission de gestion des bâtiments et des installations sportives."

11. Réponses aux motions et interpellations

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Je souhaite répondre ici à une interpellation du parti libéral radical déposée le 3 juillet 2009. Je vous la rappelle peut-être puisqu'elle date un peu :

"Lors de la séance de notre conseil du 12 juin 2008, M. Stéphane Boillat, maire, a informé notre autorité concernant la révision partielle de la Loi sur l'école obligatoire. Un groupe de travail a été constitué pour étudier les mesures à proposer dès la rentrée scolaire 2009, voire 2010. M. le Maire a notamment parlé de la prise en charge des élèves pendant la pause de midi, avec repas de midi. Le parti radical demande au groupe de travail d'intégrer dans ses réflexions la possibilité d'obtenir pour la future "cantine scolaire", sans vouloir dénaturer quoi que ce soit, le label "Fourchette verte". Ce label de qualité cherche à concilier plaisir et santé, dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention de certaines maladies ainsi que de l'obésité chez les enfants... ."

Alors nous avons pris un peu de temps pour répondre à cette interpellation, par nous j'entends le conseil de fondation de "La fondation La Pelouse", qui se trouve en charge des structures d'accueil scolaire et para-scolaire à Saint-Imier, par le biais d'un contrat de prestations, car nous souhaitons pouvoir répondre en ayant une parfaite connaissance des implications de ce label.

Je vous fais part des réflexions des responsables de l'école gardienne "Le Griffon" sur le sujet :

"Fourchette verte

Il existe 2 labels qui pourraient intéresser l'institution. Le label des tous petits pour la crèche. Et le label junior pour l'école gardienne.

Dans un premier temps, nous n'avons étudié que le label Junior. Celui des tous petits étant pour l'instant trop fastidieux à mettre en application sur nos sites de crèche.

3 critères pour obtenir ces labels :

1. Alimentation équilibrée selon pyramide alimentaire
2. Hygiène selon rapport du Laboratoire cantonal de Berne
3. Tri des déchets

Le label est gratuit, il offre des conseils, un suivi (contrôle et visite de la personne responsable du site du Jura Bernois afin de s'assurer que l'établissement continue à se conformer aux prescriptions établies), un diplôme + matériel divers d'information. Il est également possible de suivre des cours pour cuisiniers en formation professionnelle, mais ceux-ci sont à payer.

A ce jour, 2 établissements sur Saint-Imier font partie de Fourchette verte Adultes. Je précise cela car le label n'est pas le même entre adultes, juniors, et petits. Ces établissements sont : l'Hôpital du Jura Bernois et l'Ecole d'Ingénieurs. Il y a aussi un établissement privé qui est l'Auberge de Vert-bois à Mont-Crosin.

Pour obtenir le label, il faut que les 3 critères cités ci-dessus soient dûment respectés. Il traite le dossier de candidature en fonction de chaque critère. Le critère d'hygiène est évalué sur la base de l'attestation du Laboratoire cantonal. Les autres critères sont évalués par la coordinatrice Mme Hentzi qui peut, cas échéant, aider les responsables de l'établissement à reformuler les plats du jour proposés comme assiettes Fourchette Verte.

Pour l'attribution du label Fourchette verte, nous nous engageons à :

1. Continuer à respecter les 3 critères énoncés
2. Apposer l'autocollant officiel Fourchette verte sur la devanture de l'établissement
3. Afficher le certificat Fourchette verte d'attribution du label dans un endroit bien visible.

Concernant les contrôles :

Des contrôles après l'attribution du label sont effectués par l'Association Fourchette verte. Ils permettent de s'assurer que l'établissement gratifié du label continue à se conformer aux prescriptions établies.

Chronologiquement, nous avons d'abord eu un entretien téléphonique avec Mme Girardin. Ensuite le jeudi 16 avril 2009 à 9 h 00 nous avons rencontré dans nos locaux Mme Hentzi, la coordinatrice.

Durant cet entretien, nous lui avons soumis les plannings des repas servis en école gardienne. Nous avons consulté la liste des mets gras et nous avons évalué la situation actuelle.

Un critère pose problème pour les Juniors, les quantités proposées. En ce qui nous concerne, il est évident que cela pourrait entraîner un problème au vu de certains grands mangeurs et du fait du menu facturé à CHF 7.-. Les quantités que nous servons ne nous semblent pas excessives, mais il est difficile de refuser à un enfant en pleine croissance de venir se servir une 2^{ème} fois.

Dans l'élaboration de nos menus hebdomadaires, nous veillons à équilibrer les repas avec en moyenne 2 fois de la viande, 1 fois du poisson, 1 fois un repas végétarien ; les boissons servies sont principalement de l'eau ou du thé non sucré en hiver.

Soulignons également que le projet institutionnel et pédagogique de l'unité d'accueil "Le Griffon" stipule que nous devons tenir compte des diverses allergies ou coutumes alimentaires de chacun (sans lactose, sans porc, etc...). Ce qui parfois n'est pas une sinécure.

Il faut également être très attentif à l'équilibre entre les repas de midi, le dessert, et les collations de l'après-midi. Le dessert doit être un laitage ou un fruit. Mais en application avec les enfants, il nous semble difficile de faire manger 180 gr de yaourt ou 1 pomme entière après le repas. Surtout à des enfants d'école enfantine.

La liste des mets gras quant à elle, est sujette à en effrayer plus d'un. Je ne vais pas vous la citer, mais vous pouvez la consulter, une fois. Vous verrez que sont considérés comme mets gras pas mal d'éléments consommés régulièrement. A l'heure actuelle, nous aurions un effort considérable à fournir pour être dans les normes. Pour exemple, sont considérés comme mets gras : pommes de terre rôties, saucisse de porc, gâteau au fromage, gâteau aux fruits et cake... .

Suite à ces entretiens fort intéressants, nous avons déjà mis en place dans l'élaboration des menus hebdomadaires des préceptes du label. Notamment pour les desserts et les mets gras. Mais n'avons rien changé concernant les quantités. Et nous avons également équipé notre cuisine d'un four streamer professionnel.

Lors de la séance du conseil de Fondation "La Pelouse" du 28 octobre 2009, le sujet a été débattu. Et il en ressort que chacun convient à dire que les enfants ont déjà des repas équilibrés et élaborés avec soin. De plus, les éléments techniques que contient le label Fourchette verte amèneraient le conseil à revoir le prix des repas. Il est certain que ce n'est pas une chose à envisager pour le moment sans parler de la surcharge de travail pour le personnel.

Dernièrement un gros travail a été fourni au sujet de l'élaboration des repas à la cantine.

Les membres du conseil de fondation ont donc pris à l'unanimité la décision de ne pas s'engager dans l'obtention du Label fourchette verte pour l'instant.

On peut tout à fait imaginer reprendre ce dossier après le déménagement dans les nouveaux locaux, en faisant préalablement une enquête auprès des parents dont les enfants fréquentent la cantine de l'école gardienne le Griffon.

Signé : Mme Stéphanie Cavallaro, responsable du site Le Griffon."

Ces réflexions et la prise de position du conseil de fondation "La Pelouse" m'amènent à répondre à M. John Buchs, PLR, que la démarche est louable, mais qu'à ce jour le label est

légèrement trop contraignant et que la réflexion et le dialogue avec l'institution Fourchette verte se poursuit dans le but d'une amélioration constante des mesures de prévention et de promotion de la santé de nos jeunes pensionnaires."

M. John Buchs, PLR : "Je tiens, au nom du parti libéral radical, à remercier très sincèrement le Conseil municipal, le Conseil de fondation de La Pelouse, ainsi que la responsable du site Le Griffon Mme Stéphanie Cavallaro, pour le sérieux avec lequel le problème a été traité. Je constate qu'un pas important a été fait, puisque M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse, vient de dire qu'on a mis en place les préceptes du label est ceci nous paraît véritablement important. Nous pouvons tout à fait comprendre les raisons qui font qu'on reporte le sujet, mais nous avons également pris bonne note que dans les nouveaux locaux on pourrait éventuellement envisager, dans les années à venir, une labellisation. Je prie M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse, de transmettre, à toutes les personnes citées, nos remerciements."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Je vais les transmettre."

12. Petites questions

Mme Talika Gerber, présidente, indique avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville trois petites questions.

M. Frédéric Bürki, PLR : "La petite question se composera de 3 parties et concerne l'œuvre d'art "Chronos" :

1. Est-il normal que la statue Chronos, qui signale fièrement la porte d'entrée Ouest de Saint-Imier et la zone industrielle, rouille ?
2. Y a-t-il un problème technique ou un vice de forme dans l'application de la feuille d'or ?
3. Quelle somme les contribuables de Saint-Imier devront-ils payer pour la remise en état durable de l'œuvre d'art ?"

Mme Nicole Leblois, cheffe du département de la culture : "La réponse à votre première question est "Non", ce n'est pas normal. La sculpture, dorée à la feuille, ne doit pas rouiller. Alors que s'est-il passé ? En effet, début décembre 2009, nous avons constaté que des obscénités étaient inscrites sur la partie inférieure de la sculpture. Afin d'éviter un déferlement de "tags" sur l'œuvre d'art, il a été demandé à M. Roland von Gunten, co-créateur de la sculpture, d'effacer ces inscriptions au plus vite. Sa parfaite remise en état étant prévue pour ce printemps. A ce moment-là, l'artiste pourra déterminer l'influence du nettoyage du "tag" sur la matière. Votre deuxième question, à savoir s'il y a un problème technique ou un vice de forme, la réponse est, vous l'aurez compris, évidemment "Non". Troisième question, quelle somme les contribuables de Saint-Imier devront-ils payer pour la remise en état durable de l'œuvre d'art ? Fort heureusement, une assurance a été conclue, par conséquent, la remise en état sera prise en charge par l'assureur."

M. Frédéric Bürki, PLR, remercie la conseillère municipale pour la réponse apportée.

Mme Joëlle Häller, PLR : "Ne serait-il pas intéressant, pour le grand axe du centre de la localité qui reste à faire, de disposer d'un canal technique souterrain de grande taille, dans lequel seraient installés les divers services tels que :

- Alimentation en eau,
- Evacuation des eaux usées,

- Gaz,
- Téléphone,
- Réseau TV câblé,
- Etc... .

Ceci permettrait d'effectuer des opérations de maintenance, de surveillance et de modifications, sans nécessiter de créer des fouilles multiples et répétées, génératrices de bien des problèmes, pour le trafic de surface. Cette approche montre qu'un investissement initial important est nécessaire, mais générateur d'aussi importantes économies d'exploitation. Cette démarche est, elle aussi, un projet axé sur le long terme pour nos générations futures. Il est connu que gérer, c'est prévoir. J'attends de votre part, une réponse claire et précise avec des arguments valables, pour le prochain Conseil de ville du mois de juin 2010."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je suis tout à fait convaincu que M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, saura donner toute la suite qu'il convient à votre petite question, et y répondre de manière claire, précise, et avec des arguments valables. En raison de son absence, je vous demande de patienter."

M. John Buchs, PLR : "Jardins familiaux. Suite à deux articles parus dans la presse régionale concernant un projet de jardins conviviaux et familiaux aux alentours du Cefops, j'ai demandé, lors de la séance du 24 avril 2008, quelques informations relatives à l'évolution du projet. M. le Maire a répondu ce qui suit : "Nous avons décidé de prendre le projet, peut-être, sous un jour plus modeste et moins spécifique au niveau des ambitions et de mettre sur pied, dans la zone du Cefops, des jardins familiaux. Nous avons chargé nos services de définir quelques parcelles. Nous allons contacter par voie de presse les gens qui seraient intéressés à aller jardiner à cet endroit... Voilà l'état du dossier à ce jour." Fin de citation. Je souhaiterais deux ans plus tard connaître l'évolution du dossier.

1. Quel est le résultat de l'enquête auprès de la population ?
2. Quelles sont les prochaines étapes du projet ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je vais essayer avec mes mots, le mauvais élève vis-à-vis du bon professeur, de répondre à cette petite question. Ce dossier a été traité en commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Nous avons reçu des devis. Maintenant, il reste à faire un règlement. Je ne vous cache pas que la commission a eu d'autres priorités qui étaient notamment : la réfection des cantonnements militaires pour accueillir Le Griffon, le projet de bâtiment pour l'unité d'accueil pour l'école à journée continue. Pour ce dernier objet que je viens de citer, le peuple a voté. Il a fallu faire les adjudications, les demandes de permis, etc... . Il y a aussi eu la rénovation de l'école secondaire, le projet des halles de gymnastique, les places de parc sises rue Agassiz 4 puisqu'elles font parties du plan de zone 30 km/h, le programme énergétique des bâtiments communaux, la rénovation de 4 appartement sis rue Jacques-David, plus 1 à la rue de la Clef 37. La toiture du local à sel des Noyes, l'école du Cerneux-Veusil, le bâtiment à déchets carnés puisqu'il y a une convention avec d'autres communes, et le projet d'agrandissement du bâtiment de l'Office du tourisme puisque le Parc régional Chasseral va engager du monde. Nous avons mis dans une deuxième priorité : les jardins publics dont les devis sont faits, les jardins familiaux dont les devis sont également faits mais où il manque le règlement, la façade Ouest des Noyes, et la rénovation du Cefops puisqu'on ne sait pas très bien combien de temps il va rester là et on ne veut pas engager trop d'argent sans savoir. Il est vrai que votre petite question est judicieuse. Toutefois, la commission n'a pas eu le temps, parce qu'elle s'est consacrée à d'autres choses qui lui paraissaient plus importantes. J'aimerais parler aux partis. S'il y a des commissaires qui ont des doléances vis-à-vis de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, et puis, que lors d'une fraction, lors d'une réunion, il est dit : "Tu

peux aller demander où en est ce dossier, si ce projet ne peut pas avancer un peu plus vite", j'aimerais bien qu'il le fasse, qu'on puisse en discuter. Pour ces jardins, il est vrai que nous avons traité des problèmes que nous pensions plus importants. Est-ce que nous avons eu raison, est-ce que nous avons eu tort, ce n'est pas à moi de le dire."

M. John Buchs, PLR : "Le petit professeur se permet un commentaire à propos de la réponse de son directeur du département, en disant que ceci me paraît tout de même important. J'ai vu dernièrement une émission sur la Télévision suisse romande où des gens avaient un plaisir fou et disaient aussi que de posséder quelques têtes de salade, quelques carottes leur apportait un allègement dans la situation actuelle du porte-monnaie. Je conçois que vous avez beaucoup fait. Il n'a jamais été question, de la part de notre parti, de faire une critique quelconque, simplement nous demandons, maintenant, que ce projet soit mis en route afin de faire participer les gens qui souhaitent cultiver leurs jardins. Sur le plan social c'est une action importante, et sur le plan physique et psychique ceci permet à des gens de voir véritablement, à l'échelle 1:1, ce que cela coûte. Merci à M. Michel Bastardoz, conseiller municipal, de suivre ce dossier."

M. Johan Wermeille, PLR : "Notre conseil avait été informé d'un projet de "Noctambus", nous souhaitons connaître l'état actuel de ce projet."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse: "Je n'ai pas de nouvelles de l'état actuel de ce projet. Les dernières nouvelles que nous avons reçues ici nous ont été données par notre ex-président, qui nous disait qu'il était prévu de mettre ce "Noctambus" à l'horaire 2010. Nous ne l'avons effectivement pas vu être mis en place. Il faudra que je me charge de prendre des nouvelles de ce dossier. Toutefois, il semblerait que quelques communes ont refusé ce projet, ce qui pourrait l'avoir fait capoter. Je vais me renseigner pour vous apporter une réponse."

M. Johan Wermeille, SOC : "Très bien, merci."

M. Patrick Tanner, AJU : "L'année dernière, les habitants de Mont-Soleil se sont vus gratifier d'une magnifique barrière en bois le long de la route Saint-Imier / Mont-Soleil, ainsi que d'un bitume flambant neuf entre la sortie de la forêt et la station supérieure du funiculaire. Cependant, certaines routes communales présentent actuellement des trous dignes d'effrayer les amortisseurs des meilleures 4x4 et autres tracteurs. Je souhaiterais savoir s'il est prévu de remédier à la situation sur la route située sous le Sport-Hôtel ainsi que celle partant de la station supérieure du funiculaire en direction de la Crèmerie. De plus, je souhaiterais connaître le type d'intervention prévue, soit une réparation par taconnage, soit la pose d'un nouveau revêtement bitumeux, et sur quelle étendue."

M. Stéphane Boillat, maire : "Sauf erreur, le plan d'entretien prévoit des travaux à Mont-Soleil. Le détail vous sera fourni par M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, lors de la prochaine séance. Je vous remercie de patienter."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne aurait deux questions à poser ce soir. La première : il nous a été signalé qu'il y a passablement de déchets jonchant la place de pique-nique ou de stationnement qui se trouve dans le premier virage à droite de la montée vers le Mont-Crosin. Sur la droite, il y a une grande place et vraiment il y a là un problème de déchets. Même, la forêt en contrebas est complètement inondée de débris. Nous demandons à ce que la poubelle qui existait soit remise, si possible à cet endroit, et que l'on soit attentif à ce que dès que la neige aura fini d'encombrer cette zone, on y remette des moyens pour faciliter l'élimination des déchets. La situation m'a été rapportée comme étant particulièrement affreuse pour ne pas utiliser d'autres termes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note, et ce dossier sera traité par M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, au sein de sa commission."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "La fraction force citoyenne imagine que notre Conseil municipal est très chargé par des décisions à prendre concernant des objets préavisés par les nombreuses commissions municipales, d'où notre question : n'y aurait-il pas la possibilité de déléguer certaines compétences décisionnelles aux commissions concernées, comme cela semble se passer dans d'autres communes ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est clair qu'à Saint-Imier, jusqu'à maintenant, il n'y a pas de tradition de délégation de compétences de décisions au sein des commissions, autant qu'on s'en souvienne. Rares sont les exceptions. La commission de l'équipement a quelques compétences, sauf erreur, comme par exemple fixer les tournées ou les lieux de collectes des déchets. Votre proposition nécessite probablement une modification du règlement d'organisation. Ceci mérite une réflexion assez large sur l'organisation de la commune. Nous prenons note de votre remarque et examinerons comment la traiter."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. le maire pour les éléments de réponse.

13. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais signaler à M. Pierre-Yves Baumann, FC, que s'agissant de sa question concernant les naturalisations, nous avons sollicité la commission de gestion pour savoir quelles sont les conditions possibles pour une éventuelle communication des noms des personnes naturalisées. Nous pourrions vous donner une réponse complète lors de la prochaine séance."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Très bien, nous attendons."

14. Divers et imprévu

M. Walter Von Kaenel : "Au nom de l'AIJ, je vous invite à participer : lundi 26 avril 2010, 20 h 00, à savoir lundi prochain, à la salle communale de Courtelary, à la 3^{ème} séance d'information interactive publique sur le rapport final de l'AIJ. Je vous remercie également d'inviter vos membres de partis et vos connaissances."

M. Thierry Egli, AJU : "Le 23 octobre 2008, M. Jean-Marie Boillat, AJU, relevait le caractère vétuste, voire dangereux de nos jardins publics, et demandait une étude à ce sujet, afin de les rajeunir et de les moderniser par l'acquisition de nouveaux jeux. Mal lui en prit : pour réponse, M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, prit de haut notre collègue, qui faisait pourtant son devoir de conseiller de ville. Le conseiller municipal ajoutait finalement que la commission avait fait une visite du jardin public de la rue du Vallon pour faire une évaluation de son état, qu'un plan d'amélioration était prévu, et que la fin de l'étude du dossier serait imminente. Dans notre séance d'avril 2009, nous apprenions que la commission des bâtiments et des installations sportives attendait le retour de tous les devis afin d'établir une planification financière pour tous les jardins public. Les changements de jeux et la mise en conformité de la sécurité étaient à l'ordre du jour. Aujourd'hui, nous apprenons que les devis sont arrivés. L'été 2009 est passé et nos jardins publics fleurent toujours bon l'ancien temps, avec leurs jeux datant d'une autre époque. Durant la séance du 4 décembre 2009, en l'absence du conseiller municipal en charge de ce dossier, on nous assura qu'une réponse nous serait donnée lors de la prochaine séance. Or, cette dernière a déjà eu lieu et nous n'avons toujours pas obtenu de réponse. Est-ce qu'enfin les améliorations annoncées il y a 18 mois comme imminentes interviendront, pour le bien de tous les utilisateurs de nos jardins publics ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'ai déjà répondu en partie lorsque j'ai répondu à la question des jardins familiaux. Le dossier des jardins publics a été un peu mis dans le deuxième tiroir. Je tiens à indiquer que chaque commissaire, de chaque parti, a reçu un plan vierge et que j'ai demandé de m'y indiquer des idées. J'attends toujours, mais ceci n'est pas grave. Comme j'ai expliqué tout à l'heure à M. John Buchs, PLR, concernant les jardins familiaux, effectivement ces dossiers ont été mis de côté car il y a eu beaucoup de choses à faire surtout au niveau de l'école à journée continue, la rénovation de l'école secondaire, etc... . Nous avons peut-être fait faux. Je vous promets que nous allons ressortir le dossier, et je souhaite que les commissaires des partis me fassent des propositions pour aller de l'avant. Mais, vous avez raison, le dossier a été mis de côté."

M. Yves Houriet, PLR : "J'ai vu que notre ville devient très sportive. Alors, au nom du Funiculaire Saint-Imier / Mont-Soleil, qui est une société comme vous le savez qui appartient à notre commune, j'aimerais vous signaler que le funiculaire a fait l'acquisition de vélos électriques que vous pourrez essayer. Ce week-end, il y aura un stand sur La Place du Marché. Vous êtes les bienvenus pour venir tester les vélos électriques qui seront en location depuis cette année à Mont-Soleil, et puis là, vous pourrez les tester bien plus longtemps sur des parcours qui seront aménagés à cet effet. On vous attend samedi et dimanche, cela va être sympathique."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 26.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :